

LE PUBLICISTE

Octidi 18 Nivôse, an VI.

(Dimanche 7 Janvier 1798)



Détails sur la situation satisfaisante de Saint-Domingue, et sur l'amélioration de la culture dans cette île. — Retraite des troupes cisalpines qui marchoient sur le fort Urbin. — Marche des rebelles de Widdin sur Belgrade. — Insurrection de la flotte anglaise dans les parages du cap de Bonne-Esperance. — Arrestation de Job Aimé à Paris. — Fixation des secours à accorder à ceux des membres de la famille des Bourbons déportés en Espagne.

AVIS.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 25 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

COLONIES FRANÇAISES.

Extrait d'une lettre écrite du Cap, le 29 vendémiaire, par le citoyen Pascal, secrétaire-général de la commission déléguée aux Isles-sous-le-Vent.

Depuis un an, nous n'avons pas reçu une seule lettre de notre gouvernement. Seulement on nous adresse assez régulièrement des Etats-Unis les diatribes & les libelles qui s'impriment contre nous & ces noirs qui valent mieux que beaucoup de leurs détracteurs.

Depuis près d'un an la paix publique n'a point été troublée, malgré les tentatives qui ont été faites; & aujourd'hui elle est consolidée. Je suis bien sûr que ceux qui nous insultent, & qui assurent que le brigandage & l'assassinat se perpétuent au milieu de nous, vivent dans un pays moins tranquille & moins heureux.

Raimond jouit ici de la plus grande confiance. Il semble y avoir tout créé. A notre arrivée dans la colonie, elle produisoit trois millions de sucre : cette année, les productions seront de 25 millions; celles de l'année prochaine de 70. Et la progression de la troisième année doit être aussi considérable d'après l'émulation & le zèle qui régnaient par-tout. La plaine du Cap ressemble à un jardin. Et quand nous arrivâmes, elle étoit couverte de lianes & de haies qui, à une lieue, obstruoient les routes. Aujourd'hui tout est cultivé, la plaine & les montagnes; on n'entend de tous côtés que les chants des cultivateurs qui bénissent la France & la liberté, & qui se moquent de leurs ennemis.

Le citoyen...., porteur de cette lettre, & qui a resté long-tems avec nous, pourra dire en France la vérité. C'est le fils d'un habitant très-riche, qui possédoit 800 esclaves. Le père & le fils ont eu le bon esprit de s'associer de bonne foi au nouveau système; & déjà ils entrent le moment où leur fortune sera parfaitement rétablie.

Je ne dis rien du bonheur que nous avons eu de conserver cette colonie à la France. J'espère qu'à cet égard on n'osera pas nous payer en injures.

ITALIE.

De Comacchio, le 14 décembre.

De toutes les villes des trois ci-devant légations, aucune ne souffroit plus impatiemment le joug papal que Comacchio. La chambre apostolique avoit enlevé aux habitans la propriété de leurs fertiles vallées, & les avoit soumis à des réglemens injustes & tyranniques. La municipalité, voulant faire disparaître ce code barbare & injurieux pour Comacchio, a invité les citoyens à en porter tous les exemplaires au palais national, pour les livrer aux flammes sur la place publique, près de l'arbre de la liberté. La cérémonie a eu lieu avec beaucoup de pompe & de solennité. On a érigé ensuite une pierre monumentale avec une inscription qui retrace le souvenir des malheurs de Comacchio sous des loix oppressives.

De Venise, le 15 décembre.

Le général Mack est arrivé ici aujourd'hui avec deux de ses aides-de-camp.

On annonce que les Français évacueront totalement cette ville le 18.

On mande de Bologne, qu'à la suite des dépêches de l'ambassadeur Joseph Buonaparte, apportées de Rome par un courrier du pape, les troupes cisalpines qui marchoient sur Urbin ont retrogradé.

AUTRICHE.

De Semlin, le 12 décembre.

Nous venons d'apprendre que les turcs rebelles de Widdin sont en marche sur Belgrade, dans la résolution de s'emparer, à quelque prix que ce soit, de cette place, qui n'a qu'une faible garnison. Ils étoient déjà hier près de Borecz, à dix lieues de Belgrade, & l'on s'attend qu'ils seront aujourd'hui en présence de la forteresse.

De Vienne, le 20 décembre.

En conséquence du traité de paix, la plus grande partie des armées impériales qui se trouvoient dans l'Empire, sont en marche pour revenir dans les états héréditaires. Le corps de troupes rassemblé dans les provinces de l'Autriche antérieure, vient de s'étendre davantage & de prendre des quartiers d'hiver. Une colonne de cette armée a reçu ordre de se mettre en marche le 18, pour occuper les provinces vénitiennes échues à l'Autriche. (Gaz. de Vienne).

L'archiduc Charles partira dans deux jours pour Prague. M. le comte Charles de Zinsendorff doit se rendre incessamment à Venise; il est chargé d'y organiser le gouvernement.

Le nombre des troupes autrichiennes qui resteront dans l'Empire jusqu'à nouvel ordre, comme contingent, est de 37,000 hommes.

Comme il s'étoit élevé des doutes parmi les Belges qui sont ici, au sujet de l'article 9 du traité de paix, le baron de Thugut leur a fait déclarer que le bienfait de cet article s'étendoit à tous les émigrés de la Belgique, sans distinction. (*Ext. de la Gaz. de Francfort*).

TYROL.

D'Innsbruck, le 18 décembre.

Les troupes impériales se sont avancées, le 14 de ce mois, sur Trévigo, dans le voisinage de Venise. Celles qui se trouvoient dans le Tyrol, & que l'on porte à 30 mille hommes, sont maintenant en plein mouvement; M. le général baron de Kerpen entrera avec son corps dans le Véronois. M. le général Laudon, qui étoit arrivé ici hier, est reparti cet après-midi pour l'Italie. (Suivant des lettres de Venise, c'est le 22 que les Autrichiens doivent entrer dans cette ville).

PRUSSE.

De Berlin, le 20 décembre.

Le duc de Brunswick & le landgrave de Hesse-Cassel, ainsi que le prince Henri, sont partis d'ici pour retourner dans leurs résidences. Il paroît que le séjour de ces princes ici a été relatif à l'état politique actuel des affaires de l'Europe, & sur-tout au congrès de Rastadt.

Notre monarchie continue de se livrer aux affaires avec une ardeur infatigable.

Suivant les lettres de Pétersbourg, le ci-devant roi de Pologne jouit dans cette capitale de l'existence la plus agréable. Son affabilité lui a fait beaucoup d'amis. L'empereur lui donne dans toutes les occasions les marques de la distinction la plus illimitée.

SUISSE.

De Berne, le 30 décembre.

C'est hier qu'à dû s'ouvrir la diète des cantons helvétiques dans la petite ville d'Aran. Elle excite une attention sérieuse sur les grands objets qu'on y va traiter. On ignore encore si, comme aux anciennes diètes à Frauenfeld, on y verra le premier secrétaire de l'ambassade de France.

Le gouvernement de Berne a défendu l'entrée des gazettes de la république française venues jusqu'à présent sous bande: il a poussé l'inquisition plus loin; celles sous enveloppe même, sont arrêtées au bureau de la poste, censurées & délivrées seulement lorsqu'on le juge à propos. Ces petites vexations déplaisent beaucoup.

Les paysans du canton d'Appenzel s'étoient opposés au départ, pour Aran, du capitaine Schics, leur député, parce qu'ils l'accusoient d'aristocratie, & qu'ils le jugeoient peu capable d'être utile dans une assemblée de patriotes. Mais connoissant le caractère de ses compatriotes, il a triomphé des difficultés, en offrant pour garantie de son patriotisme une caution de douze mille livres.

ANGLETERRE.

De Londres, le 30 décembre.

La compagnie des assurances a reçu au café de Loyd la fâcheuse nouvelle de la prise de l'*Ariane*, venant de Québec, & estimé 150 mille livres. Ce bâtiment a été conduit à Bordeaux.

Cette perte a été compensée par la capture de la frégate française *la Néréide*, prise le 21, après deux heures d'une vigoureuse défense contre une frégate anglaise: elle n'a cependant eu que quinze hommes tués & seize blessés. *La Néréide* avoit mis à la voile de Rochefort, accompagnée d'une autre frégate de même force dont elle avoit été séparée peu de jours avant par un coup de vent.

Il est arrivé avant-hier chez lord Grenville des députés de sir Morton Eden & de sir Charles Whitworth, le premier notre ambassadeur à Vienne, & le second à Pétersbourg. La même nuit M. Fawkenor, attaché de notre légation à Vienne, a été dépêché à M. Eden avec des lettres pour ce ministre.

Le paquebot *la Princesse de Galles*, venue de Lisbonne à Falmouth en six jours, a laissé dans le Tage au moment de son départ, 17 vaisseaux de ligne.

Des nouvelles arrivées de l'Inde par le Continent, rendent le compte le plus satisfaisant des affaires de la compagnie au Bengale. Des forces considérables sont rassemblées à Madras pour l'expédition contre Manille; elle consistent en huit mille hommes de troupes, sous le commandement du major-général Craig: dix bâtiments indiens seront employés comme vaisseaux de guerre. On présume que cet armement a mis à la voile vers la fin du mois d'août dernier.

Les détails sur le cap de Bonne-Espérance ne sont pas aussi rassurans. Une insurrection a éclaté à bord de la flotte stationnée dans ces parages; les équipages, à l'exemple de la flotte du Nord, ont mis à terre leurs officiers & le capitaine Pringle lui-même. Cependant on assure qu'une proclamation d'amnistie a rétabli l'ordre.

On conçoit aussi de vives inquiétudes du côté de Tipou Saïb, qui paroît décidé à profiter des circonstances qui lui sont favorables. Ses dispositions sont accompagnées de préparatifs tellement menaçans, qu'on a cru devoir dépêcher l'avis par terre, par un exprès qui a fait le chemin en trois mois & demi.

Les 3 pour cent consol. sont toujours au même taux, 49 1/2.

Chambre des communes.

La séance du 29 a été toute entière employée à discuter les amendemens sur le bill des taxes. L'un de ces amendemens est en faveur des horlogers. Ces taxes additionnelles ne porteront que sur les montres & les pendules déjà livrées, & non sur celles qui sont en commande. Plusieurs membres ont encore parlé contre le bill. M. Pitt a assuré que les dispositions de l'ennemi qui devoient toujours plus menaçantes, répondoient assez hautement à toutes les objections. La troisième lecture définitive du bill, avec ses amendemens, a été ajournée au 2 janvier.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 17 nivose.

Les deux morceaux les plus brillans de la séance de l'Institut, que nous avons annoncée, ont été l'ode de Chénier sur la mort de Hoche, & un discours de Garat sur la métaphysique. On se doute que le poète & l'orateur n'ont pas manqué l'occasion de louer le vainqueur de l'Italie. Les vers de Chénier sur la descente, ont été applaudis avec transport. On a remarqué sur-tout ceux-ci en parlant des héros de l'Italie....

Ils ont franchi les monts, ils franchiront les mers.

Et celui qui termine une fort belle tirade...

On voit...

L'Angleterre pâlit au nom de l'Italique.

Garat a trouvé une manière ingénieuse & délicate de parler du grand homme qui avoit attiré un concours immense à la séance.

« A voir ses goûts simples & modestes, a dit à-peu-près l'orateur, son amour de la retraite, sa passion pour les arts & les sciences, ne croiroit-on pas que c'est un philosophe qui s'arrache un instant à ses études chéries pour aller vaincre, & qui revient après avoir vaincu, s'y livrer avec un nouveau charme ».

Daunou a présenté dans la même séance la notion des travaux de la classe des sciences morales & politiques. Nous reviendrons sur ce morceau, auquel le talent de l'auteur a su donner beaucoup d'intérêt & de variété.

— On évalue à près de 3 millions, les marchandises anglaises confisquées avant-hier. Dans l'embarras de les destiner à un usage qui ne blesse pas le vœu de la haine nationale, on parle de les consacrer au paiement des créances que les Etats-Unis d'Amérique ont à répéter sur nous pour des fournitures de bled, en prenant les précautions les plus sévères pour constater l'exportation.

— La légation française s'est expliquée sur les conditions préliminaires de la paix de l'Empire, & a déclaré que le gouvernement français insistera sur l'incorporation de la rive gauche du Rhin.

— Léonard-Bourdon, ci-devant membre de la convention, est envoyé à Hambourg avec une mission politico-financière. « Il est chargé, dit le journal des *Hommes Libres*, d'examiner nos rapports commerciaux passés & futurs avec Hambourg, & en général les ports de la Baltique, & d'accélérer la proscription générale que le directoire est résolu de faire peser par-tout sur le gouvernement actuel anglais ».

— Job Aimé, un des députés condamnés à la déportation par la loi du 19 fructidor, a été conduit au Temple.

Il a été arrêté, le jour où l'on faisoit la recherche des marchandises anglaises, au moment où il se présentoit à une barrière pour sortir de Paris.

— Le citoyen Leutran-Beauregard, qui occupoit l'hôtel du ci-devant prince de Salm, vient aussi d'être arrêté & traduit, dit-on, au tribunal de police correctionnelle. On a vendu tous les effets qui se trouvoient chez lui. Ce Leutran-Beauregard étoit perruquier sous l'ancien régime.

— Le directoire, chargé par la loi du 19 fructidor d'accorder aux individus de la famille Bourbon, des secours alimentaires sur leurs biens; a fixé ces secours à 100 mille francs pour la veuve de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, & à 50 mille francs chacun, pour Joseph Bourbon Conti, & Louise-Thérèse-Mathilde d'Orléans. Ces sommes seront payées annuellement à leurs fondés de pouvoirs, par les préposés de l'enregistrement à Perpignan, en justifiant par eux de certificats de vie & de leur résidence en Espagne, à 20 lieues des frontières.

— Le représentant du peuple Douloet, que sa santé avoit obligé d'aller, il y a quelques mois, prendre les eaux en Suisse, & qui s'y étoit rendu avec un congé du conseil des cinq cents dont il est membre, est de retour à Paris & a repris ses fonctions.

— C'est un commandement en chef des troupes françaises en Hollande, qu'est nommé le général Joubert, jeune militaire de la plus haute espérance, & qui a déjà été un des plus illustres coopérateurs de Buonaparte en Italie.

— *L'Ami des Loix* annonce que les magistrats de Berne ont suspendu les ordres qu'ils avoient donnés pour armer le peuple en masse, & qu'ils ont fait rentrer les hommes qui marchaient vers les frontières.

— Le tribunal-criminel de Rouen vient de condamner à la déportation deux individus, pour avoir, le 10 messidor dernier, crié dans les rues de cette commune : *vive le roi, à bas la république*.

— Crétot, propriétaire du *Hostillon des Armées*, & condamné à la déportation par la loi du 19 fructidor, vient de mourir à Paris.

— Le ministre de la guerre a adressé aux officiers de la gendarmerie une circulaire, dans laquelle il leur déclare que c'est le royalisme qui, dans presque tous les départemens, a organisé le vol & l'assassinat; que c'est sa main qui dirige les poignards dont les brigands sont armés; qu'abattu au-dehors par une paix glorieuse, ces nouveaux attentats sont les dernières convulsions de son désespoir au-dedans. Il invite en conséquence la gendarmerie à redoubler de zèle & d'activité. Il rappelle que le ministre de la police a promis une gratification à ceux des officiers & sous-officiers qui auront fait des arrestations importantes. Il leur promet de son côté de l'avancement. Il annonce que, pour l'aider dans son service, il a chargé les généraux divisionnaires de répartir les troupes à leur disposition sur les points les plus importants, & de répandre sur les grandes routes des détachemens qui puissent concourir à l'escorte des couriers, des convois publics & des messageries nationales.

— Les numéros sortis au tirage du 16 nivôse de la loterie nationale de France, sont :

15. 16. 85. 54. 40.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Lettre écrite au ministère de la police générale, par le premier secrétaire-interprète de l'ambassade ottomane.

Paris, le 6 nivôse, an 6.

Quelques-uns des journalistes de Paris, s'étant permis de forger & publier un conte absurde, touchant l'ambassadeur de la sublime Porte Ottomane, par lequel ils ont voulu léser son honneur, celui de sa légation, & qui est plus fort, celui de sa nation; je me vois obligé, par le plus indispensable des devoirs, de vous prévenir de la licence indécente de ces journalistes, qui, en dernière analyse, pourroit être regardée comme un délit de leze-nation.

Fondé sur la loi du 22 fructidor dernier, qui soumet les journaux à l'inspection de la police, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse la feuille qui contient ce fait, absolument faux, dénué même de toute vraisemblance; & je réclame, en vertu du droit des gens, qui garantit l'honneur d'un ambassadeur & celui de sa nation, auprès de la puissance chez laquelle il réside, une réparation d'honneur, juste & légale, en vous priant qu'il soit joint aux mêmes journalistes, de publier un démenti absolu sur tout ce qu'ils ont inventé & publié à l'égard de l'ambassadeur.

Signé, COBRICA.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de BOULAY (de la Meurthe).

Séance du 17 nivôse.

Le conseil reçoit un grand nombre de dons patriotiques.

La commune de Blois se plaint des prêtres qui sont à la tête de l'école centrale de Vendôme, & demande que cette école soit transféré dans son sein.

Un membre attribue cette réclamation à la jalousie d'une commune contre une autre : motif, dit-il, qui ne dicte que trop de ces réclamations. Il demande en conséquence la question préalable. Cette proposition est adoptée.

Monnot fait un rapport sur la demande faite par le directoire exécutif, d'un fond spécial pour le remboursement à faire au capitaine Senouf, des prises par lui faites dans les mers de l'Inde. Le rapporteur propose de passer à l'ordre du jour : motivé sur ce que cette somme peut être ordonnée sur les fonds destinés à l'arrière : le conseil passe à l'ordre du jour.

Le même rapporteur propose un projet de résolution tendant, à ce que les bons, dit d'un quart, & qui ne sont admissibles qu'en paiement de l'impôt foncier, soient admis en paiement de toute espèce d'impositions.

Le conseil ordonne l'impression & ajourne la discussion.

La seconde lecture du projet de résolution sur les brigandages commis sur les grandes routes, donne lieu à quelques amendemens, qui sont adoptés.

Les récompenses accordées aux gendarmes qui auront arrêté ces brigands, ne leur seront accordées que dans le cas où il y aura eu condamnation.

La disposition qui borne l'effet de la loi à une année est rétablie.

Sur la proposition de Savary, le directoire exécutif est autorisé à destituer les officiers de gendarmerie qui se rendront coupables dans l'exercice de leurs fonctions, quant aux délits mentionnés dans la résolution.

Savary fait ensuite arrêter qu'une commission examinera de nouveau s'il ne conviendrait pas de faire une loi pour que la peine encourue par un coupable puisse être commuée ou remise quand il révèle ses complices. Un projet, dit-il, avait été présenté à cet égard par Chaney, & appuyé par Lecoq ; mais Boissy & Pastoret le firent rejeter, & peut-être n'étoient-ils pas désintéressés : on connoissoit déjà alors les déclarations de Duverne de Presle.

Guillemardet a la parole. Puisque nous sommes réduits, dit-il, à glacer l'enthousiasme national ; puisque des actes de civismes & de générosité sont présentés comme des mesquineries que nous ne pouvons autoriser par un acte législatif, je demande que la commission des finances nous propose au moins un mode de comptabilité & d'emploi des dons patriotiques.

Bailloul demande que le conseil attende qu'il connoisse officiellement le rejet de la résolution qu'il a présentée à celui des anciens.

Cela vaut mieux, dit Philippes-Delleville, que de se fâcher contre le conseil des anciens.

Guillemardet relève cette expression ; il dit qu'il a pu exprimer son opinion avec chaleur, sans être accusé de s'être fâché contre le conseil des anciens.

Lamarque ajoute qu'on peut sans crime s'affliger d'une décision du conseil des anciens ; il demande que par un arrêté, celui des cinq cents autorise ses membres à déposer leurs dons à la commission des inspecteurs.

Après quelques débats, cet arrêté est pris & le reste ajourné.

Le conseil adopte plusieurs articles du projet sur la contrainte par corps.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MARRAGON.

Séance du 17 nivôse.

Rossée propose d'approuver une résolution du 2 nivôse, qui accorde aux Corses réfugiés, on indemnité des pertes que les anglais leur ont fait souffrir, une somme de trois millions, qui sera payée avec les biens nationaux qui existent en Corse. — Impression & ajournement.

Régnier propose de rejeter une résolution qui accorde des indemnités aux accusés qui ont été acquittés ; attendu que le corps législatif s'immisceroit dans l'exercice du pouvoir judiciaire, en jugeant que des individus méritent d'être dédommagés de l'accusation qui auroit été portée contre eux.

Le conseil reçoit copie du message que le directoire vient d'adresser au conseil des cinq cents, relativement au château de Versailles.

Perré (des Hautes-Pyrénées) propose le rejet de la résolution du 5 frimaire, relative au remplacement des biens de l'hospice civil d'Amiens, attendu qu'on a omis l'observation de formes voulues par la loi du 16 vendémiaire, pour l'administration des biens des hospices. — Ajournement.

Bourse du 17 nivôse.

Amsterdam... 57 $\frac{1}{2}$ $\frac{5}{8}$, 58 $\frac{1}{4}$.	Lausanne..... $\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ p.
Idem cour... 55 $\frac{1}{4}$, 56 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$.	Londres.....
Hambourg... 193 $\frac{1}{4}$, 191 $\frac{3}{4}$.	Inscript. 61. 17 s. $\frac{1}{2}$, 7 l., 6 l.
Madrid... 13 l., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	18 s. 9 d.
Mad. effect..... 15 l.	Bon $\frac{3}{4}$. 3 l. 12 s., 11 s., 13 s.,
Cadix..... 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	12 s. $\frac{1}{2}$, 13 s.
Cad. effect. 15 l., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$. 28 l., 29 l., 28 l. 10 s. p.
Gènes..... 94 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$, 93 $\frac{1}{2}$.	Or fin..... 106 l. 5 s.
Livourne..... 103 $\frac{1}{4}$, 102 $\frac{1}{4}$.	Ling. d'arg... 50 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon..... $\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Piastre..... 5 l. 6 s. 9 d.
Marseille..... 1 b. à 10 j.	Quadruple..... 81 l.
Bordeaux..... pair 15 j.	Ducat d'Hol..... 11 l. 12 s.
Montpellier..... $\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Guinée..... 26 l.
Bâle..... $\frac{1}{2}$ bèn., $\frac{1}{2}$ per.	Souverain. 34 l. 15 s. à 35 l.

Esprit $\frac{5}{8}$, 500 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 380 à 420 liv. — Huile d'olive, 1 l., 1 l. 2 s. — Café Martin, 2 l. 8 s., 10 s. — Café Saint-Domingue, 2 liv. 6 s., 7 s. — Sucre de Hollande, 2 liv. 2 s., 3 s. — Sacre d'Orléans, 1 l. 19 s., 2 l. 1 s. — Savon de Marseille, 17 s. 3 d. — Coton du Levant, 1 l. 15 s. à 2 liv. 8 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. 2 s. — Sel, 4 liv. 5 s.

A. FRANÇOIS.